

Transportation Safety Division

Stamark™ A710

Bande prête à l'emploi rétro réfléchissante de marquage au sol, blanc permanent, enlevable.

Fiche technique

Décembre 2019

INDICATIONS

Les bandes préfabriquées rétro réfléchissantes 3M™ Stamark™ A710 sont applicables sur la plupart des revêtements routiers (béton bitumineux, béton de ciment, ...).

Les bandes 3M™ Stamark™ A710 sont destinées au marquage des voies de circulation supportant un trafic journalier. Les positionnements possibles sont :

- Lignes axiales (continues, discontinues, mixtes)
- Lignes de délimitation des voies d'insertion, de décélération
- Cédez-le-passage, passages piétons, lignes d'effet
- Attention : Les bandes 3M™ Stamark™ A710 ne sont pas recommandées sur les zones exposées à de fortes girations.

Les bandes 3M™ Stamark™ A710 sont enlevables (Voir Note 2) manuellement et ne laissent pas de trace résiduelle susceptible de fournir des informations erronées aux usagers.

DESCRIPTION

- Résistant au trafic, homologué 2 000 000 passages de roues par temps sec.
- Visible de nuit par temps de pluie jusqu'à 500 000 passages de roues.
- Adhésif sans solvant, sensible à la pression.
- Application sans produit chimique, sans préparateur de surface.
- Relief en forme de damiers réguliers pour évacuation rapide de l'eau.
- Rétro réfléchissant : microbilles à fort indice de réfraction
- Anti-dérapant
- Couleur : blanche
- Fabrication sans métaux lourds
- Pas de temps de séchage pour une ouverture immédiate du trafic après application
- Enlevable pour une utilisation temporaire

CARACTERISTIQUES DE VISIBILITE SELON MESURES DU CEREMA en 2013/2014/2015 conformément à l'EN 1436

	100 000 passages de roues	Equivalence en classification EN1436	500 000 passages de roues	Equivalence en classification EN1436	2 000 000 passages de roues	Classification EN1436
Coefficient anti-glissance (SRT)	0,57	S3	0,51	S2	0,54	S1
Visibilité de nuit – SEC	700	R5	459	R5	314	R5
Visibilité de nuit – PLUIE	87	RR4	36	RR2	-	-
Visibilité de nuit – HUMIDE	183	RW6	62	RW3	-	-
Visibilité de jour	109	Q2	107	Q2	145	Q2

Visibilité exprimée en mcd/m²/lux

APPLICATION POUR CHAUSSEE EXISTANTE*

(*) Chaussée mise en œuvre depuis au moins 3 jours. Pour une application sur un nouvel enrobé, se référer à la notice d'application des bandes 3M™ Stamark™

- La température du sol doit être supérieure à 10°C.
- Pas de précipitation dans les 24 heures qui précèdent l'application.
- Toute contamination telles que particules d'asphalte, agrégats et tout ce qui est non solidaire de la chaussée doit être enlevé.
- Ne pas appliquer sur les joints de chaussée.
- Ne pas appliquer sur les zones exposées à une importante giration.
- Ne pas faire de recouvrement de bandes. Effectuer des raccords bord à bord.
- Important : En fin d'application, damer la bande à l'aide d'une dameuse type RTC chargée à 100 kg au moins (3 passes minimum).
- Attention : La remontée de l'humidité résiduelle de la chaussée dans les heures qui suivent l'application peut provoquer une neutralisation de l'adhésif, et ainsi fragiliser l'adhésion de la bande.

Note 1 : Les performances des bandes dépendent de l'état de surface de la chaussée, du type d'application, des conditions atmosphériques, de l'intensité du trafic.

Note 2 : Dans le cas d'une utilisation temporaire, si la bande devait être fortement circulée, nous vous demandons de bien vouloir nous consulter avant application afin d'évaluer sa bonne enlevabilité.

STOCKAGE

Les rouleaux doivent être conservés à plat dans leur emballage d'origine dans un endroit sec et hors gel, de préférence à température tempérée. La bande doit être utilisée dans les 12 mois suivant l'achat.

AVERTISSEMENT

Des gants de protection doivent être portés lors de la manipulation des bandes 3M™ Stamark™. Ne pas utiliser de chalumeau pour enlever les bandes 3M™ Stamark™.

Ne pas exposer la bande à très haute température de façon à éviter des émissions qui pourraient avoir des impacts sur la peau, les yeux et le système respiratoire.

Santé et sécurité : Consulter les autorités et les réglementations locales afin de s'assurer qu'il n'existe pas de restriction quant à l'utilisation du produit cité.